

2020 P 20.3931 Orientation future de la politique agricole  
(Commission de l'économie et des redevances CE)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, d'ici 2022 au plus tard, un rapport consacré à l'orientation future de la politique agricole. Il s'agira d'étudier en détail notamment les points suivants:*

- *mesures visant au maintien du taux d'auto-provisionnement,*
- *transformation de la politique agricole en une politique globale visant à promouvoir l'alimentation saine et la production durable de denrées alimentaires,*
- *fermeture, autant que possible, des cycles de tous les éléments fertilisants sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur (consommation y compris),*
- *simplification et recentrage sur les instruments particulièrement efficaces; allègement de la charge administrative pesant sur le secteur agricole et réduction de la bureaucratie aux échelons fédéral et cantonal,*
- *mise en place d'un cadre à même de garantir aux acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire une liberté entrepreneuriale aussi large que possible ainsi que des perspectives économiques,*
- *réduction des distorsions de concurrence entre la production indigène et les importations causées par des dispositions légales différentes pour la production, en tenant compte des engagements internationaux pris par la Suisse.*

2021 P 21.3015 Orientation future de la politique agricole. Complément au mandat du Conseil fédéral (Commission de l'économie et des redevances CN)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de compléter son rapport sur l'orientation future de la politique agricole en réponse au postulat 20.3931 par les points supplémentaires suivants:*

- *promotion et soutien de la vente directe et des circuits courts*
- *mesures visant à diminuer le gaspillage, par exemple en oeuvrant contre la standardisation excessive des fruits et légumes ou via d'autres mesures qui pourraient être intégrées dans la loi.*

Rapport du 22 juin 2022 «Orientation future de la politique agricole».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

2021 M 17.3655 Prévoir un programme éthologique pour les veaux, le jeune bétail et le jeune bétail à l'engrais (Schelbert)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place, si possible avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un programme Pâturage SRPA pour les veaux, le jeune bétail et le*